

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE631

présenté par
M. Jean-Pierre Vigier

ARTICLE 8

À l'alinéa 1, substituer à la date :

« 2035 »,

la date :

« 2050 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les politiques d'installation et de transmission efficaces ne sont possibles que si des moyens humains et financiers importants sont mobilisés. Cette ambition pour le renouvellement des générations en agriculture se traduit par la création d'un guichet unique (FSA), organisé pour l'installation, la formation et la transmission, qui doit répondre à une vision de long-terme pour notre souveraineté.

Ainsi, cet amendement propose une politique visée pour l'horizon 2050 et non 2035, une date qui semble excessivement courte au regard des enjeux de souveraineté alimentaire et des transitions à mener pour répondre aux multiples défis auxquels l'agriculture fait face.